

## Pension- Année scolaire 2019-2020

Veillez trouver ci-dessous les différents montants fixés par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de pension d'internat pour l'année scolaire 2019-2020 à verser sur notre n° de compte :

**IBAN : BE32 0912 1204 9002**

**BIC : GKCCBEBB**

	<b>Etudiantes belges, Françaises et assimilées (C.E.E.)</b>
<b>Montant annuel</b>	<b><u>2 385,17 €</u></b>
<b>Montant mensuel</b>	<b>265,00 € (sauf septembre : 265,17 €)</b>
<b>Modalités de paiement par année</b> Réservation à l'inscription Pour le 01/09/2019	<b>65,00 €</b> <b>2 385,17 € - 65.00 € = 2.320,17 €</b>
<b>Modalités de paiement par termes</b> Réservation à l'inscription 1. pour le 01/09/2019 2. pour le 01/01/2020 3. pour le 01/04/2020	<b>65,00 €</b> <b>1 060,17 € - 65,00 € = 995,17 €</b> <b>795,00 €</b> <b>530,00 €</b>
<b>Modalités de paiement par mois</b> Réservation à l'inscription 1. pour le 01/09/2019 2. pour le 01/10/2019 3. pour le 01/11/2019 4. pour le 01/12/2019 5. pour le 01/01/2020 6. pour le 01/02/2020 7. pour le 01/03/2020 8. pour le 01/04/2020 9. pour le 01/05/2020 (dernier versement)	<b>65,00 €</b> <b>265,17 € - 65,00 € = 200,17 €</b> <b>265,00 €</b> <b>265,00 €</b> <b>265,00 €</b> <b>265,00 €</b> <b>265,00 €</b> <b>265,00 €</b> <b>265,00 €</b> <b>265,00 €</b>

N.B. : une réduction de 5% est accordée pour la 2<sup>e</sup> étudiante d'une même famille.

**L'inscription** dans un internat constitue un contrat bilatéral engageant la candidate interne et l'institut d'hébergement pour une année académique et de ce fait est considéré comme un droit constaté qui ne sera, en aucun cas, remboursé.

**Le montant de l'acompte est à verser sur le compte de l'internat directement lors de l'inscription avec en communication le nom et prénom de l'étudiante (pour les anciennes internes : l'acompte est à verser au plus tard le 1<sup>er</sup> juin).**

Internat autonome de la Communauté française